


DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
CANTON  
**SAINT GELY DU  
FESC**  
COMMUNE  
**SAINT MATHIEU  
DE TREVIER**

SG /2023 /009

**Objet /**

Signature d'un contrat de  
maintenance n° 202369  
avec Inovagora -  
Hébergement  
WORDPRESS

**CERTIFIE  
EXECUTOIRE**  
Compte tenu de la  
transmission en  
Préfecture  
le 12/6/2023  
et de la publication  
le 14/6/2023



Jérôme LOPEZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## Extrait du Registre des Décisions du Maire

Le Maire de la Commune de SAINT MATHIEU DE TREVIER,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération n°2020-01 du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, intervenue sur le fondement de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., donnant délégation au Maire d'un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la décision n°SG/2022/024 en date du 7 septembre 2022 relative à la signature d'un marché avec la société INOVAGORA, domiciliée 14, rue du Fonds Pernant à Compiègne (60) relative à la refonte du site internet de la commune ;

**CONSIDERANT** la proposition présentée par la société INOVAGORA, domiciliée 14, rue du Fonds Pernant à Compiègne (60) relative à la signature d'un contrat de maintenance n°202369 relatif à l'hébergement WORDPRESS du site internet de la commune ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

De signer avec la société INOVAGORA, domiciliée 14, rue du Fonds Pernant à Compiègne (60) un contrat de maintenance n°202369 relatif à l'hébergement WORDPRESS du site internet de la commune.

**Article 2 :**

La redevance annuelle est de 480,00 € H.T. pour l'hébergement du site et de 40,00 € H.T. par nom de domaine géré à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Article 3 :**

Le contrat de maintenance est souscrit pour un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

**Article 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à M. le Sous-Préfet de Lodève (Hérault).

**Article 5 :**

Le Maire de la Commune de St Mathieu de Trévières est chargé de l'exécution de la présente décision et doit en rendre compte à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Saint Mathieu de Trévières,

Le 2 juin 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS. Conformément à l'article R421-1 de code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours, formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois à compter de la date de sa notification et au plus tard à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, les recours suspensifs pour l'exécution de la décision, et les recours suspensifs pour l'exécution de la décision, sont recevables. Les recours suspensifs de la décision de l'autorité territoriale, deux mois après l'adoption de la décision, sont recevables. L'autorité territoriale prendra ce délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application accessible par le site internet www.lodove.fr

Publié sur le site internet de  
la commune le 14/6/2023